

Délibération N° 14/2021
Séance du 22 septembre 2021

Délibération relative à l'approbation d'un crédit complémentaire de CHF 50'000.- destiné à l'acquisition de 27 m² de la parcelle 1522, sise route de Puplinge, à la création d'un point de collecte sélective des déchets et au remplacement de l'abri de bus « Grésy »

- Vu le crédit d'engagement de CHF 190'000.- voté par le conseil municipal le 25 novembre 2020 (Délibération No 8/2020),
- vu le plan de mutation No 7/2021 établi le 23 mars 2021 par le bureau HCC, concernant 27 m² de la parcelle 1522 (1522 B),
- vu l'acquisition de la parcelle 1522 B, par la commune de Puplinge le 15 juin 2021,
- vu le devis général révisé du 27 juin 2021, suite au retour des appels d'offre et à l'augmentation du coût des matériaux, établi par le bureau Perreten & Milleret,
- vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité du 14 septembre 2021,
- vu les articles 30, al. 1, lettre e, 31 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE,

Par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 50'000.- pour couvrir le dépassement du crédit d'investissement pour l'acquisition de 27 m² de la parcelle 1522, sise route de Puplinge (1522 B), la création d'un point de collecte sélective des déchets et le remplacement de l'abri bus « Grésy ».
2. D'incorporer les 27 m² de la parcelle 1522 B au domaine public communal,
3. De réunir les parcelles 1522 B et dp 1678, de la commune de Puplinge, sises route de Puplinge, de 27 m² respectivement 538 m², propriétés de la commune, pour former la nouvelle parcelle dp 1678, de 565 m², selon le dossier de mutation N° 7/2021 établi le 23 mars 2021 par Monsieur Philippe Calame, géomètre officiel.

COMMUNE DE



PUPLINGE

4. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 25 novembre 2020.

Puplinge, le 22 septembre 2021

Vincent LÄDERACH
Président

Patrick ARTER
Secrétaire